

Image not found or type unknown



comment avoir la nationalité française par decret

Par **habibou**, le **13/03/2009** à **21:53**

mon defunt pere etait un ancien combattant de france de 1936 a 1941 et a accompli son service militaire sous le drapeau francais de 1925 a 1927 et qui est en pmus né francais en 1904 et mort francais en 1954 alors dite seulement si moi son fils né en 1953 en algerie francaise peut reintegrer ma nationalité d'origine c'est a dire celle de mes parents actuellement je possede la nationalité française